

La Direction assure les missions du Service Communal Hygiène et Santé de Toulon.



Les missions des SCCHS sont fixées par le Code de la santé.

Missions exercées au titre des pouvoirs de police du Maire (CGCT, art 2212-2 relatif à la sécurité publique et à la santé)

- Contrôle de l'application du Règlement Sanitaire Départemental,
- Salubrité des logements et des abords,
- Lutte contre les pollutions de l'air d'origine domestique,
- Brûlages (Arrêté préfectoral), dépôts sauvages (code de l'environnement),
- Rejets d'eaux usées, pollutions,
- Contrôle des commerces alimentaires de la ville,
- Contrôle des nuisances sonores (bruits d'activités), comprendre les questions qui se posent dans la lutte juridique et judiciaire contre le bruit
- Lutte contre les émissions d'amiante dans l'air : suivi des chantiers de démolition, tout savoir sur l'amiante pour mieux s'en protéger
- Salubrité du domaine public (désinsectisation et désinfection),
- Surveillance de la qualité de l'eau de baignade (voir les infos pages)

Missions exercées à titre dérogatoire (depuis la loi du 7 janvier 1983)

- Lutte contre l'habitat insalubre : mission de l'Etat, déléguée aux SCCHS instruction et préparation des arrêtés préfectoraux d'insalubrité,
- Information et enquêtes environnementales sur le risque d'intoxication au gaz carbonique,
- Information et enquêtes environnementales sur le risque légionellose (réseaux d'eau chaude sanitaire),
- Lutte contre le saturnisme, information et contrôle de l'accessibilité au plomb dans l'habitat ancien (avant 1949),
- Bruit des établissements produisant de la musique amplifiée, compétence déléguée par l'Etat aux SCCHS,
- Organisation des vaccinations, mission du département (Conseil Départemental) assurée en coordination.

Action de prévention et d'information du public sur les mesures de lutte contre les organismes nuisibles

La municipalité met tout en oeuvre, au quotidien, dans les services municipaux et sur le domaine public, pour lutter contre la prolifération :

- des rongeurs nuisibles

ATTENTION : La Règlementation européenne sur les produits biocides évolue.

En particulier la délivrance de produits raticides sans dispositif de sécurité sera très prochainement interdite.

- Voir la note sur les raticides

En conséquence les distributions gratuites de sachets de raticides, organisées par le SCCHS, dans les mairies annexes **sont supprimées à compter du 1er janvier 2015.**

- des moustiques, (traitement de l'espace public, visite chez les particuliers,...).

Pour lutter contre son installation dans votre jardin, quelques gestes simples.

Actions d'éducation à la santé, en application des plans de santé publique (national et régional)

- Vaccinations,
- Information du public et animations,
- Visites de Conseil habitat et santé gratuites, à domicile sur prescription médicale, assurées par des infirmières conseillères habitat et santé formées et diplômées.

En savoir plus

Service Communal Hygiène et Santé

- 6 avenue François Cuzin - Rond-point Bir-Hakeim - 83000 Toulon
- Tél. 04 94 36 31 77 - Fax. 04 94 36 30 30
- Courriel. schs@mairie-toulon.fr [1]
- Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

▶ [Code de la santé CSP art L1422-1](#) [2]

▶ [Votre Santé vos Droits 2014 : Le Guide pratique des usagers](#) [3]

▶ [Modèle de document permettant de porter plainte auprès du Procureur de la République](#) [4]

▶ [Bulletin de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement](#) [5]

▶ [Guide Aides Financières Rénovation Habitat 2018](#) [6]

▶ [Propriétaires : Louez sans souci](#) [7]

▶ [Guide pratique pour éliminer les moisissures dans les logements](#) [8]

▶ [Info Logement indigne](#) [9]

▶ [SOS Loyers impayés](#) [10]

Contacts -

[Service Hygiène](#) [11]

SERVICE HYGIÈNE

Contact
ROND POINT BIR-
HAKEIM
83000 TOULON
Tél : 0494363177

▶ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [12]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <mailto:schs@mairie-toulon.fr>

[2] [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006687058&dateTexte=&categorieLien=cid)

[cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006687058&dateTexte=&categorieLien=cid](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006687058&dateTexte=&categorieLien=cid)

[3] http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Le_guide_pratique_-_usagers_votre_sante_vos_droits_-_2014.pdf

[4] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469>

[5] <http://www.anil.org/>

[6] <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2018.pdf>

[7] <http://www.logement.gouv.fr/spip.php?page=accueil-sous-site&site=35>

[8] http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide_moisissures_cstb_2015.pdf

[9] <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/un-nouveau-numero-pour-le-logement-indigne>

[10] <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13650?xtor=EPR-100>

[11] <https://www.toulon.fr/service-hygiene-0>

[12] <https://www.toulon.fr/annuaires>